



## Lire entre les lignes du budget

C'est présentement la saison des budgets, le moment où le fédéral et les provinces établissent leurs priorités pour l'année à venir. Ils nous présentent alors leur vision de l'économie, de leurs réalisations et de ce qu'ils souhaitent accomplir – avec bien sûr des photos de familles radieuses et de nombreux graphiques et tableaux à l'appui.

Un budget présente le plan financier d'un gouvernement, mais reflète aussi des choix politiques. Un budget est habituellement divisé en thèmes. Chaque section expose les nouvelles dépenses ou l'évolution des revenus, ainsi qu'un tableau montrant les chiffres ventilés pour l'année fiscale.

Ce n'est pas toujours évident de comprendre comment les mesures annoncées s'articuleront

dans la réalité. Pour y voir plus clair, nous avons préparé une liste de questions cruciales à se poser et d'enjeux clés à surveiller.

### **S'agit-il d'argent neuf?**

Certains budgets incluent du financement qui a déjà été annoncé dans une mise à jour financière ou un budget précédent, ou des sommes que le gouvernement avait promis de dépenser l'année d'avant. Une façon de tirer cela au clair est de comparer les chiffres à ceux des annonces et des budgets précédents.

### **La mesure comprend-elle du financement provenant d'un autre gouvernement?**

Il arrive qu'un budget annonce du financement groupé pour des projets qui s'appuient sur une coopération

intergouvernementale. Un gouvernement en mal de bonnes nouvelles s'attribuera tout le mérite des sommes investies au lieu d'indiquer clairement la répartition des coûts et le financement injecté par les autres ordres de gouvernement.

### **À partir de quel moment les fonds seront-ils versés et jusqu'à quand?**

Il arrive qu'un budget annonce en grande pompe un investissement de plusieurs milliards de dollars, alors que dans les faits, les dépenses sont réparties sur cinq, dix, voire vingt ans, le financement annuel étant faible au départ et augmentant avec le temps. C'est ce qu'on appelle la « concentration en fin de période ». Cette approche peut s'avérer pertinente pour les grands projets d'infrastructure, mais elle est souvent utilisée pour contrer les critiques de ceux qui exigent des investissements immédiats dans les infrastructures sociales comme un programme national de garderies.

### **Qui profitera réellement des mesures annoncées?**

Les budgets donnent parfois des exemples de l'impact qu'auront certains changements fiscaux ou budgétaires sur monsieur et madame Tout-le-Monde. Les avantages décrits dans ces exemples ne sont toutefois pas nécessairement les plus représentatifs, et il est important de se demander qui est laissé pour compte.

Suite à la page 3



# COUP D'ŒIL SUR L'ÉCONOMIE



## C.-B. : les foyers à but lucratif offrent des soins de moins bonne qualité aux aînés

Un récent rapport publié par la défenseure des aînés de la Colombie-Britannique fait état de différences marquées dans la façon dont les foyers de soins de longue durée à but lucratif et ceux sans but lucratif utilisent les fonds destinés aux soins aux aînés, et ce, même si les deux types d'établissements reçoivent le même niveau de financement public.

Le rapport met en lumière d'importants problèmes découlant de la privatisation. Sur la période étudiée, les foyers sans but lucratif ont dépensé 10 000 dollars de plus par année en soins pour chaque résident que les foyers à but lucratif. De plus, les foyers sans but lucratif ont dépassé de 80 000 heures les cibles provinciales en matière de soins directs – des soins pour lesquels ils n'ont pas reçu de financement. À l'inverse, les foyers à but lucratif n'ont pas fourni plus de 200 000 heures de soins pour lesquelles ils ont reçu du financement public.

Dans l'ensemble, les foyers à

but lucratif ont attribué une part inférieure de leurs revenus au personnel de première ligne, mais une plus grande part aux dépenses immobilières et aux profits.

Le syndicat des employés d'hôpitaux (SEH), la division du secteur de la santé du SCFP en Colombie-Britannique, représente environ 20 000 syndiqués travaillant dans des foyers de longue durée. Le SEH réclame des investissements significatifs pour la construction de foyers de soins de longue durée publics et sans but lucratif, un meilleur suivi de tous les établissements qui reçoivent des fonds publics, un retour à des conditions de soins et des salaires normalisés, ainsi que des normes de vérification et de conformité plus strictes dans le secteur.

## Le parlement fédéral examine le nouvel ALÉNA

Les législateurs canadiens ont commencé l'examen du nouvel Accord Canada-États-Unis-Mexique (ACEUM). Les pressions

des démocrates à la Chambre des représentants des États-Unis ont entraîné d'importantes modifications à l'accord, notamment des modifications au chapitre sur la propriété intellectuelle qui éviteront une hausse du coût des médicaments.

Le NPD fédéral a profité de l'examen en cours pour conclure une entente avec la vice-première ministre Chrystia Freeland. En échange de l'appui du NPD au projet de loi de mise en œuvre de l'ACEUM, le gouvernement Trudeau s'est engagé à faire preuve de plus de transparence envers les élus lors des futures négociations commerciales.

Plusieurs autres améliorations pourraient être apportées à l'accord si les Canadiens exercent suffisamment de pressions sur le gouvernement, notamment en ce qui concerne la fixation des prix des médicaments, l'application des lois du travail et la lutte contre les changements climatiques. L'examen parlementaire des dispositions encadrant la mise en œuvre de l'ACEUM est une belle occasion de faire entendre nos voix.



*L'Économie au travail* est publiée sur une base trimestrielle par le Syndicat canadien de la fonction publique pour offrir aux travailleurs et à leurs représentants de l'information accessible, des analyses fouillées des tendances économiques et des outils pour faciliter les négociations.

Découvrez les éditions de *L'Économie au travail* en ligne à [scfp.ca/economie-au-travail](https://scfp.ca/economie-au-travail). Accédez aussi à d'autres liens utiles.

Pour s'abonner par courriel à *L'Économie au travail*, allez à [scfp.ca/abonnement](https://scfp.ca/abonnement).

À moins d'indications contraires, tout le contenu a été rédigé par Angella MacEwen. Karin Jordan est la rédactrice en chef.

La relecture a été effectuée par Céline Carré et Vicky Allard. La mise en page a été réalisée par Sarah Walker.

Veuillez communiquer par courriel ([amacewen@cupe.ca](mailto:amacewen@cupe.ca)) pour toute correction, question, suggestion ou contribution.

**SCFP** | Syndicat canadien  
de la fonction publique



# ORIENTATIONS ÉCONOMIQUES

## Croissance économique

L'économie chinoise a considérablement ralenti en raison des impacts du COVID-19. Par conséquent, les chaînes d'approvisionnement ont été perturbées et les prix des produits ont chuté. Les effets sur la croissance de l'économie, au Canada comme dans le monde, demeurent toutefois incertains.

## Emplois

Le taux de chômage demeure bas à l'échelle canadienne (5,5 %), bien qu'il soit au-dessus des taux habituels dans les provinces productrices de pétrole. C'est particulièrement le cas en Alberta.

## Salaires

L'augmentation salariale moyenne prévue dans les conventions collectives signées en 2019 a été de 1,6 %. La hausse moyenne du secteur privé (2,2 %) continue d'être plus élevée que celle du secteur public (1,4 %).

## Inflation

L'inflation devrait demeurer autour de 2 % en 2020. L'instabilité politique a entraîné une hausse des prix de l'essence en janvier et, par conséquent, une hausse de l'inflation. Toutefois, si l'on ne tient pas compte des variations importantes mais temporaires survenues, l'inflation avoisine les 2 %.

## Taux d'intérêt

Au début mars, la Banque du Canada a fait passer son taux directeur de 1,75 à 1,25 %. Le changement a été apporté dans la foulée d'une rencontre où les dirigeants des banques centrales du G7 ont convenu de travailler ensemble pour atténuer les effets économiques du COVID-19 et de la décision de la réserve fédérale américaine de réduire son taux directeur de 0,5 %.

Suite de la page 1

## Lire entre les lignes du budget

### Quelle importance doit-on accorder aux déficits et aux surplus?

Les médias accordent beaucoup d'attention à la question des surplus et des déficits budgétaires. En général, cette information est peu pertinente. En termes économiques, l'impact d'un léger surplus équivaut à celui d'un léger déficit, car les dépenses et les revenus prévus dans un budget sont estimatifs et ils évolueront au cours de l'année. Le solde budgétaire est donc une prédiction un peu arbitraire qui s'inscrit dans un éventail de résultats probables.

Le solde budgétaire réel du gouvernement sera généralement un peu différent, et c'est normal. La différence est habituellement si faible qu'elle n'a pas d'impact économique

important. De plus, en se concentrant sur les déficits annuels, on oublie l'impact à long terme du sous-financement des services publics et le fait que le rendement des dépenses publiques peut s'avérer supérieur au coût d'emprunt.

Par transparence, les budgets incluent parfois un fonds de réserve qui met de côté certains revenus attendus afin de donner au gouvernement une marge de manœuvre en cas d'imprévu. Généralement, les hypothèses budgétaires sont assorties d'une analyse de sensibilité, qui indique dans quelle mesure le solde budgétaire serait affecté par l'évolution du produit intérieur brut ou de l'inflation.

Les budgets ne mettent pas toujours

en lumière les économies futures qui découleront des investissements dans les services publics ou l'environnement, mais c'est une réalité dont il faut tenir compte pour bien interpréter les choix budgétaires d'un gouvernement. Il est possible de comparer le rendement économique de diverses formes de dépenses gouvernementales (y compris les baisses d'impôts), et, lorsqu'on fait l'exercice, le rendement des investissements dans les services publics est toujours supérieur à celui des baisses d'impôts.

Pour voir un exemple de budget qui priorise les gens et les services publics, consultez le budget fédéral alternatif produit par le Centre canadien de politiques alternatives.

## Les lois anti-briseurs de grève renforcent le pouvoir des travailleurs



Les membres de la section locale 4193 travaillant au centre de traitement des déchets de la Commission de services régionaux Chaleur sont présentement en lock-out.

Le NPD fédéral présentera un projet de loi anti-briseurs de grève pour protéger les syndiqués des secteurs sous réglementation fédérale en cas de grève ou de lock-out. Si le projet est adopté, le Canada rejoindra le Québec et la Colombie-Britannique, qui ont déjà une loi anti-briseurs de grève qui bénéficie aux travailleurs sous compétence provinciale.

L'adoption d'une telle loi au fédéral renforcerait le pouvoir des travailleurs. L'un des rôles essentiels d'un syndicat consiste à aider les travailleurs à s'organiser pour obtenir une meilleure convention collective lors des négociations avec l'employeur. En unissant nos forces, nous obtenons de meilleurs salaires et conditions de travail qu'en négociant individuellement.

Notre pouvoir de négociation vient de notre capacité à arrêter le travail par la grève. D'ailleurs, lorsque le gouvernement de la Saskatchewan a rendu presque impossible la grève dans le secteur public provincial, la Cour suprême du Canada a conclu que le droit de grève était un élément essentiel de la négociation collective et de la liberté d'association.

La plupart des négociations collectives se concluent sans arrêt de travail, mais certains lock-out et grèves peuvent durer plusieurs

années. Les employeurs profitent des longs lock-out pour exiger des concessions aux régimes de retraite et aux avantages sociaux, confier des tâches en sous-traitance ou même essayer de casser les syndicats. L'utilisation de travailleurs de remplacement, qu'on appelle briseurs de grève ou « scabs » en anglais, diminue le pouvoir de négociation des travailleurs et fait grimper la tension sur les lignes de piquetage.

Nous le constatons avec le lock-out de la raffinerie Co-op à Regina, un lieu de travail de compétence provinciale, où l'employeur fait venir des travailleurs de remplacement par hélicoptère pour soutenir son attaque contre les prestations de retraite des syndiqués d'Unifor. À la mi-février, la ville de Fredericton a mis en lock-out des travailleurs municipaux membres de la section locale 508 et a recruté des briseurs de grève par l'entremise d'une société basée en Ontario. Heureusement, ce lock-out s'est terminé rapidement. Au moment d'aller sous presse, les membres de la section locale 4193 du centre de traitement des déchets situé près de Bathurst au Nouveau-Brunswick, étaient en lock-out et des « scabs » prenaient leur place.

Une étude réalisée en 2015 indique que l'impact des lois anti-briseurs de grève varie en fonction du taux de syndicalisation, des conditions économiques générales et de variations dans les lois du travail (par exemple, la présence de l'accréditation par vérification des cartes). Certains chercheurs ont conclu qu'une loi anti-briseurs de grève diminue le nombre de longs lock-out et contribue à faire augmenter légèrement les salaires.

Les opposants à la loi anti-briseurs de grève en Colombie-Britannique et au Québec prédisaient qu'il y aurait plus de grèves et que les investisseurs seraient moins susceptibles de s'installer dans ces provinces. Ces prédictions ne se sont pas réalisées.

L'analyse démontre que, de plus en plus, les employeurs confient des tâches en sous-traitance, les transfèrent au privé et recourent aux briseurs de grève en période de grève ou de lock-out prolongé. Cette situation prévaut à travers le pays, y compris dans les secteurs sous réglementation fédérale. Lors de la grève de 2002-2003 chez Vidéotron, au Québec, l'employeur a pu utiliser des briseurs de grève parce que le secteur des télécommunications est de compétence fédérale. La grève de 10 mois a touché 2200 travailleurs de Vidéotron, membres des sections locales 1417 et 2815 du SCFP. Le recours aux travailleurs de remplacement a réduit le pouvoir de négociation de nos membres et a diminué la volonté de Vidéotron de conclure une entente.

Le NPD fait preuve de leadership en annonçant le dépôt d'un projet de loi anti-briseurs de grève pour équilibrer le rapport de force entre les travailleurs et les employeurs dans les domaines sous juridiction fédérale. Le temps est venu d'adopter une telle loi.